

Admission 2021 à la première année de la formation spécifique en Masso-Kinésithérapie de l'IFMK de Montpellier Sportifs de Haut Niveau

Cadre réglementaire :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, « ...peuvent présenter leur candidature, auprès du directeur de l'institut, en vue de l'admission en première année de formation en masso-kinésithérapie, à la rentrée 2021, les étudiants ayant la qualité de sportif de haut niveau définie à l'article R. 221-1 du code du sport et ayant validé une première année universitaire ou bénéficié d'une procédure de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels dans les conditions déterminées par les articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation en vue d'accéder à cette première année de formation en Masso-Kinésithérapie».

Les conditions d'accès :

- Être inscrit sur les listes de sportifs de haut niveau (SHN) du ministère des sports dans la catégorie élite, sénior, relève ou reconversion.
- Être titulaire du BAC ou équivalent.
- Avoir validé entièrement une année universitaire avant la rentrée de septembre 2021 (obtention de 60 ECTS à l'issue d'une PACES, d'un parcours de formation en santé PASS, d'un parcours de formation en STAPS ou d'une Licence 1^{ère} année).

Nombre de places disponibles :

L'IFMK de Montpellier dispose pour la rentrée 2021 d'un maximum de 5 places pour les candidats définis ci-dessus.

Sélection des candidatures :

Elle est réalisée par une commission interne à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) à partir de l'étude du dossier du candidat et d'un entretien oral.



Le jury évalue le parcours scolaire et universitaire du candidat, les résultats obtenus, ses motivations, ses projets et détermine ses aptitudes à suivre la formation en Masso-Kinésithérapie.

Composition du jury de sélection des candidatures :

Les membres de la commission sont :

- Le directeur de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie.
- Le responsable pédagogique de l'IFMK, également chargé du suivi des étudiants SHN
- Le directeur du CREPS de Montpellier ou de son représentant

Le dossier de candidature :

L'étude du dossier par le jury fait partie de la sélection. Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne sera pas retenu.

Le dossier est composé de :

- . Un courrier de candidature.
- . Un curriculum vitae.
- . Une lettre de motivation détaillée et argumentée.
- . Un justificatif de la fédération sportive attestant l'inscription sur une des listes (élite, sénior, relève ou reconversion) de sportifs de haut niveau du ministère des sports.
- . La photocopie du diplôme de baccalauréat (ou de tout titre équivalent) et les résultats obtenus à l'examen.
- . L'attestation de validation d'une année ou plusieurs années universitaires entières (obtention d'au moins 60 ECTS).
- . Le contenu des programmes de formation relatifs à cette (ces) année(s) universitaire(s), la copie des notes et appréciations obtenues aux différentes unités d'enseignements ainsi que le cas échéant les attestations de validation des stages.
- . Pour les candidats inscrits à la rentrée de septembre 2020 en 1ère année universitaire, un certificat de scolarité et la copie des notes obtenues aux évaluations du 1er semestre (les résultats du 2ème semestre pourront être fournis ultérieurement. L'entrée à l'IFMK est conditionnée par l'obtention de 60 ECTS).
- . Le cas échéant les copies des titres et diplômes obtenus antérieurement.
- . Tout document susceptible de traduire la motivation du candidat et ses capacités à suivre la formation en masso-kinésithérapie.
- Justificatif du paiement par virement de la somme de 150 euros à l'attention de l'IFMK (cf RIB en annexe)



L'entretien avec le jury :

Il consiste en un échange avec les membres du jury sur le parcours scolaire et universitaire du candidat, ses motivations, ses perspectives et aspirations ainsi que la présentation de son double projet : sportif et formation.

Les résultats :

Après délibération du jury de sélection des candidatures et selon les notes attribuées, une liste principale (d'un nom) et une liste complémentaire sont dressées à partir du rang de classement des candidats.

La liste complémentaire doit permettre de combler les vacances résultant des désistements éventuels. Les candidats sont informés personnellement par courrier de leur classement et des désistements éventuels des candidats à un rang supérieur dans les listes.

Les candidats qui n'auront pas obtenu une note de 10/20, ne pourront prétendre à se voir inscrits sur ces listes et ne seront pas retenus pour l'admission en formation pour l'année concernée par l'épreuve.

Modalités de formation :

L'organisation des études et la durée de la formation des SHN peuvent être adaptées en fonction des impératifs de la formation et des projets sportifs de l'étudiant. Ces adaptations sont redéfinies par année ou chaque semestre entre l'étudiant, son entourage sportif et l'IFMK. Les étudiants SHN ont les mêmes obligations que les autres étudiants en matière de présence en travaux dirigés ou pratiques, d'examens et de stages.

Frais de formation et les modalités de prise en charge financière :

Les étudiants SHN sont soumis aux mêmes exigences financières que tous les étudiants de l'IFMK.

Calendrier 2021 :

Forclusion des candidatures : vendredi 25 juin 2021 à 12h00 (cachet de la Poste faisant foi).
Entretiens avec le jury de sélection des candidatures : entre le 1er juillet 2021 et le 8 juillet 2021.

Publication des résultats (par mail individuel) : le vendredi 9 juillet 2021.





**INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-
KINESITHERAPIE**

Directeur : F. ROUVIERE

Tarif d'inscription à la sélection :

Tous les candidats devront s'acquitter de la somme de 150 euros pour participer aux épreuves de sélection relatives aux Sportifs de Haut Niveau.

M. F. ROUVIERE, Directeur

INSTITUT DE FORMATION
EN MASSO-KINESITHERAPIE
Directeur : F. ROUVIERE
C.H.U. BELLEVUE - 1, place Jean BaumeL
34295 MONTPELLIER CEDEX 5

